

ÉTUDE ET SYNTHÈSE DE TEXTES
(Épreuve n° 304)
ANNÉE 2016
Épreuve conçue par ESCP Europe
Voie économique et commerciale et voie littéraire

Texte n° 1 : Paulin Ismard, *La démocratie contre les experts – Les esclaves publics en Grèce ancienne*, Éditions du Seuil, « L'univers historique », 2015

Texte n° 2 : Éric Sadin, *La vie algorithmique – Critique de la raison numérique*, Éditions L'Échappée, 2015

Texte n° 3 : Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres – Cours au Collège de France (2012-2014)*, Librairie Arthème Fayard, 2015

Introduction – le corpus et sa cohérence

Le choix de la question

Le corpus soumis aux candidats pour cette session s'appuie sur trois ouvrages très récents, puisqu'ils ont tous été publiés en 2015. On pourrait en déduire que les extraits proposés, comme l'an dernier où il était question de réalité virtuelle, abordent une problématique toute contemporaine, et l'on n'aurait pas tout à fait tort puisqu'il s'agit d'interroger un phénomène aisément observable aujourd'hui : le dessaisissement du pouvoir exercé par les citoyens au profit d'experts ou de machines censés être plus à même de prendre les décisions en lieu et place du peuple souverain ou de ses représentants. On entend suffisamment parler de « république des experts », de « gouvernement par les nombres » ou de « dérives technocratiques » pour percevoir l'actualité d'une telle question. Et l'un des auteurs présents dans ce corpus, Éric Sadin, intervient fréquemment dans les médias afin d'éveiller dans l'opinion une meilleure conscience des enjeux, notamment politiques, liés à la multiplication de projets de numérisation et de mathématisation de la réalité.

Pourtant, et c'est l'intérêt de ce corpus, ces questions ne sont pas tout à fait neuves. La lecture du corpus permet en effet de saisir que le problème de la délimitation des territoires respectifs de la compétence politique et de la compétence technique s'est posé, et a trouvé des solutions dont le texte de Paulin Ismard évoque la radicalité, aux origines mêmes de la démocratie. La question de la nécessaire séparation de ces compétences relève donc de l'essence de la démocratie.

Plus largement, le corpus interroge certains des enjeux et écueils d'une modernité démocratique dont l'évolution accentue toujours plus le caractère indirect, notamment lorsque se multiplient les cas de délégation de compétences à des experts, des techniciens ou des hauts fonctionnaires dépourvus de mandat électif et qui, par conséquent, n'ont pas à répondre de leur action devant les citoyens. La conscience de ces écueils est donc ancienne, mais elle prend une dimension nouvelle dans un contexte de mutations techniques et technologiques incitant à confier de plus en plus aux machines et à leurs manipulateurs l'intégralité du pouvoir décisionnaire.

Un autre intérêt de ce corpus, relevant plus strictement de la méthodologie de l'exercice, tient au fait que la problématique fédératrice n'apparaît pas immédiatement à la lecture des textes, qui paraissent traiter de questions a priori bien distinctes : le rôle obscur des esclaves publics dans la démocratie athénienne dans le premier ; le triomphe de la rationalité numérique à laquelle les démocraties contemporaines ont cédé leur pouvoir décisionnaire dans le second ; enfin les fortes ressemblances des modèles communiste et capitaliste, qui ne seraient pas si différents qu'on a coutume de le croire dans le troisième. Quoi de commun donc entre ces trois extraits ? L'un des enjeux du sujet ainsi proposé était donc d'inviter les candidats à identifier et à construire ce champ commun de confrontation à l'intérieur duquel il sera possible de faire dialoguer les trois auteurs.

Ce sujet invitait enfin les candidats à confronter des textes et des auteurs issus d'horizons très différents.

Les auteurs

Paulin Ismard est maître de conférences en histoire grecque à l'Université Paris I. C'est un spécialiste des questions d'histoire sociale dans la Grèce antique, plus particulièrement des questions d'esclavage. Né à la fin des années 1970, il est déjà l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables dans la communauté scientifique.

L'extrait qui figure au sein du corpus est tiré de son ouvrage le plus récent (publié aux Éditions du Seuil en 2015 dans la collection « L'univers historique »), intitulé *La Démocratie contre les experts, Les esclaves publics en Grèce ancienne*. L'ouvrage revient sur une spécificité oubliée de ce temps des origines de la démocratie, où les plus grands serviteurs de l'État (policiers, archivistes, vérificateurs de la monnaie) étaient des esclaves : il entend ainsi montrer comment la démocratie à son origine s'est construite contre la figure de l'expert, en s'attachant à lui confier une mission et des compétences qui ne sauraient empiéter sur le champ politique.

Eric Sadin se présente, sur la page internet qu'il consacre à lui-même (<http://ericsadin.org/node/22>), comme écrivain et philosophe, alternant la rédaction de textes littéraires et théoriques. La plupart de ses essais interrogent les changements de civilisation induits par l'évolution de notre rapport aux technologies numériques. Leurs titres sont assez éloquentes : *Surveillance globale, Enquête sur les nouvelles formes de contrôle* (2009), *La Société de l'anticipation* (2011), *L'Humanité augmentée, L'Administration numérique du monde* (2013), *La Silicolonisation du monde, L'irrésistible expansion du libéralisme numérique* (à paraître en 2016), et donc *La vie algorithmique, Critique de la raison numérique* (2015), dont un extrait (il s'agit de la conclusion) figure dans notre corpus.

Cet ouvrage interroge les conséquences du sacre de ce que Sadin nomme la « raison numérique », c'est-à-dire une rationalité nouvelle qui préside à nos décisions, individuelles ou collectives, et qui se fonde exclusivement sur le traitement de masses de données par des algorithmes particulièrement performants visant à l'optimisation, à la fluidification et à la sécurisation de nos existences, pour reprendre des termes employés par l'auteur sur la quatrième de couverture de l'ouvrage. La thèse de Sadin se devine aisément : la puissance totalisante de ces nouveaux systèmes computationnels n'est pas la meilleure alliée ni le plus ferme soutien de nos acquis démocratiques fondamentaux.

À côté de l'historien et de l'intellectuel, un juriste : **Alain Supiot**, professeur au Collège de France depuis 2012, est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages et d'articles consacrés au droit social et à la théorie du droit, comme l'indique sa biographie publiée sur le site du Collège de France¹. À ce titre, il est un observateur critique des évolutions qui conduisent les

¹ <http://www.college-de-france.fr/site/alain-supiot/biographie.htm>

pouvoirs politiques, dans le contexte de la globalisation progressive des systèmes et des économies, à remettre en cause les équilibres définis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (c'est notamment l'objet de son livre intitulé *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au Marché total*, publié aux éditions du Seuil en 2010).

On se contentera de quelques mots au sujet de son dernier ouvrage qui fournit l'un des extraits réunis par ce corpus. Dans *La Gouvernance par les nombres*, publié en 2015, Supiot analyse la résurgence du fantasme scientiste, avatar positiviste déjà actif au XXe siècle sous la forme du taylorisme dans le monde capitaliste, et sous la forme de la planification dans le monde communiste, vieux rêve d'une harmonie conquise par les hommes et fondée sur le calcul. Ce projet prend aujourd'hui une forme nouvelle, celle d'une « gouvernance par les nombres », qui se déploie sous l'égide de la globalisation.

Des fils communs qui permettront de tisser une synthèse sont perceptibles à travers ces brefs descriptifs, et ils deviendront plus aisément repérables après une lecture approfondie des textes.

Analyse – quelques pistes de lecture des trois textes

Ismard

Le texte rappelle d'abord les caractéristiques bien connues de la démocratie grecque, espace de la visibilité et de la publicité. Le temps des origines de la démocratie serait ainsi un temps de la démocratie directe et de la transparence. Mais que les nostalgiques d'une transparence perdue ne s'attendrissent pas trop vite. Celle-ci n'existait que parce que s'activait dans l'ombre une foule d'anonymes recrutés pour leurs compétences, qui pouvaient assumer toutes sortes de tâches jusqu'aux plus hautes fonctions publiques, et permettaient ainsi le bon fonctionnement des institutions¹.

Pour nous permettre de saisir pleinement le sens de ces choix politiques, Ismard s'amuse à transposer par le jeu de l'imagination ce mode de fonctionnement à l'époque actuelle : nous aurions alors nommé, aux plus prestigieuses fonctions administratives, des esclaves à la tête de la BCE ou de l'inspection du Trésor, ce qui est évidemment inenvisageable dans nos démocraties modernes, fondées, faut-il le rappeler, sur le principe d'égalité entre les citoyens.

Au-delà la dimension provocatrice de l'analogie, Ismard souligne que cette organisation sociale manifestait en Grèce le refus d'une désappropriation de la souveraineté au profit des experts et des techniciens. Aux origines de la démocratie, le domaine des responsabilités politiques d'un côté et celui des compétences techniques de l'autre sont clairement délimités, et le second ne saurait empiéter sur le premier : ces esclaves publics sont définis négativement comme de simples instruments des institutions, ils sont placés entre les mains du peuple qui « dispose » d'eux.

L'extrait évoque :

1/ *la spécificité d'une organisation politique et sociale* qui, en confondant volontairement les figures de l'expert et de l'esclave, relègue au second plan une expertise technique

¹ Les esclaves publics étaient bien une réalité dans l'Athènes classique, mais, selon certains spécialistes du monde grec, ils n'étaient que de simples exécutants (« agents de police » comme les archers scythes, appariteurs, concierges, peseurs des monnaies...). Ces esclaves étaient toujours soumis à des magistrats élus ou à des commissions composées de citoyens, notamment pour les finances ou les travaux publics. Il ne semble donc pas, selon ces spécialistes, que la démocratie athénienne ait été une « République » dans laquelle certains des plus grands serviteurs de l'Etat auraient été des esclaves.

aujourd'hui parée de toutes les vertus dans les sociétés modernes qui, tout en s'inscrivant dans la lignée de la démocratie grecque, échafaudent ainsi des modèles en totale rupture avec celle-ci.

2/ *les dangers* que l'accèsion de ces esclaves/experts aux responsabilités aurait fait courir à la démocratie : perte de contrôle de la décision politique, confiscation de la volonté du demos (voir le paragraphe 4)

3/ *un autre idéal*, qui met en évidence la primauté et l'excellence d'un modèle de démocratie politique authentique opposable à la démocratie d'expertise, mais dont il convient cependant de vanter les qualités sans oublier ce que son fonctionnement effectif devait aussi à l'action de différentes catégories d'experts.

Sadin

Sadin dépeint une époque qui recherche infatigablement l'optimisation de la productivité et de la rentabilité, avec pour conséquence une technicisation accrue et la prise en charge des processus décisionnaires par des machines dont la puissance de calcul dépasse largement nos capacités cérébrales. Deux conséquences ou plutôt deux dangers : la systématisation d'une recherche de la rentabilité à court terme d'une part, et d'autre part la mise à l'écart de l'homme dans la prise de décision. On assiste ainsi au triomphe de l'algorithme et de la rationalité utilitariste, et corollairement, à l'élimination de l'humain dans les processus décisionnaires.

Cette évolution, précise Sadin, n'est pas imputable au seul capitalisme. Le mal vient de plus loin, il relève d'une « propension anthropologique fondamentale aspirant à la plus haute sécurisation et optimisation de la vie ». On aurait ainsi affaire à un nouvel avatar de la servitude volontaire, la machine jouant le rôle du tyran qui apporterait la sécurité en contrepartie de la liberté.

L'enjeu est de taille, conclut Sadin : préférons-nous l'aliénation à des algorithmes qui régissent rationnellement nos existences, ou bien souhaitons-nous nous réapproprier la possibilité de choisir en nous fondant le cas échéant sur notre subjectivité ? Sadin évoque la nécessité d'une prise de conscience de ce processus, dont les enjeux sont principalement politiques, puisqu'ils ont trait à la décision démocratique, mais aussi éthiques et, fondamentalement, civilisationnels.

L'extrait évoque donc

1/ *le contour des temps nouveaux* que la numérisation du monde est censée faire advenir : une époque d'efficacité absolue synonyme d'« économie indéfiniment optimisée du temps », dépassant les limites inhérentes à nos sociétés humaines, trop humaines.

2/ *les dangers* dont cette utopie fait fi : dictature du temps réel, déclin et marginalisation de l'activité humaine ;

3/ *les idéaux, et les actions, opposables à ces perspectives* de numérisation du monde : l'ensemble est évoqué à plusieurs reprises dans le dernier paragraphe du texte et résumé dans les derniers mots, avec la mention de la nécessité « d'un combat politique, éthique et civilisationnel ».

Supiot

Sa démarche peut paraître iconoclaste, puisqu'il s'agit en effet d'examiner le bien-fondé de l'opposition entre communisme et capitalisme, deux modèles politiques et économiques que ces dernières décennies nous ont peu habitués à considérer comme identiques. C'est pourtant ce défi que Supiot se propose de relever, avec un argumentaire qui ne relève pas de la pure

rhétorique. L'auteur rappelle d'abord logiquement ce qui oppose ces deux modèles, à travers les questions de la propriété privée et du rôle de l'État. Mais sans méconnaître ces « différences » (Supiot a substitué ce terme à celui d'« opposition » employé plus haut), il constate que les deux modèles relèvent d'une semblable *hybris* qui consiste à considérer l'homme comme « maître et possesseur de la nature », une *hybris* adossée à une vision téléologique et eschatologique de l'histoire exprimée en termes de messianisme, voyant dans le mouvement de l'histoire une « marche inexorable vers un avenir radieux ».

Dans les derniers paragraphes, Supiot avance un second argument qui a trait au rôle de la loi dans les systèmes de gouvernement : les deux modèles ont en commun (c'est le défaut du communisme, c'est la tentation présente du capitalisme ultra libéral) d'instrumentaliser la loi. Selon le principe du « rule of law », la loi est ce que le gouvernement doit servir. Ce principe est fondamentalement une notion morale, qui se fonde sur l'existence d'un droit naturel ou d'un principe supérieur, bref d'un idéal, dont les lois découleraient et qu'il s'agit de respecter. À l'opposé, le « rule by law » voit dans la loi un simple moyen, le plus commode possible, de gouverner. Cette distinction permet à Supiot de mieux cerner ce que le communisme et le capitalisme ont en commun : tous deux basculent du côté du « rule by law », c'est-à-dire de la loi non plus rattachée à des principes absolus et intangibles, mais considérée d'un simple point de vue technique et pratique comme outil de gouvernement.

Deux exemples confirment la pertinence du parallèle. Du côté communiste, Supiot rappelle le rêve formé par Lénine, après ceux d'Engels ou de Saint-Simon, d'un « ordre fondé sur la science et la technique et non plus sur la loi », dans un monde qui ne serait plus régi par les politiques, mais par les ingénieurs. Et le capitalisme libéral ne rêve pas à autre chose, lorsque Jean-Claude Trichet, alors directeur de la Banque centrale européenne, voit dans le programme de privatisation des services publics qu'il appelait de ses vœux, non pas un programme politique, mais de simples mesures techniques. Dans les deux cas, on assiste à une semblable dénaturation de l'essence de la loi. Avec une conséquence prévisible : comme tout outil, la loi ou plutôt les lois font l'objet de comparaison, se voyant soumises à un principe concurrentiel de rentabilité ou d'efficacité, et non plus de conformité à un idéal.

Le texte évoque donc

1/ *le contour des temps nouveaux* que les théoriciens et les praticiens du socialisme et du communisme ont rêvé d'instaurer : une ère de rationalité neutre, un « ordre fondé sur la science et la technique et non plus sur la loi ».

2/ *les dangers* dont cette démarche utopique est porteuse : négation du caractère transcendant du droit et des normes, instrumentalisation de la loi ;

3/ *l'étonnante bonne conscience de tous ceux qui* (aussi bien dans le communisme d'hier que dans le capitalisme ultra libéral d'aujourd'hui) *envisagent la mise en œuvre concrète de ces projets* de rationalisation du monde comme l'expression de la nécessité historique ou comme la traduction de simples vérités techniques incontestables — et qui, à ce titre, n'envisagent même pas la possibilité d'émettre la moindre protestation sur la pertinence de ces orientations, ni d'échafauder un autre idéal.

Deux synthèses rédigées

Proposition de rédaction 1

Préambule : cette première proposition de rédaction s'appuie sur les trois axes récurrents repérés au fil des lectures successives des extraits composant le corpus. Cette rédaction répond aussi à quelques questions récurrentes formulables à partir de la présentation des extraits développée ci-dessus : dans quelle mesure le pouvoir politique peut-il, doit-il, ou ne doit-il pas, se départir de ses prérogatives au profit d'experts, de spécialistes, de techniciens ? De quelle société rêve-t-on lorsqu'on institue le rôle dirigeant des experts ? Ces rêves sont-ils dangereux ? Convient-il de s'y opposer ?

Rédaction

Faut-il voir dans l'administration technicienne d'une réalité entièrement rationalisée un défi postmoderne ou le discutabile aboutissement d'évolutions séculaires ?

Vers quels temps nouveaux ces projets prétendent-ils nous conduire ? Selon Sadin, vers un monde d'efficacité absolue, instaurée par l'optimisation et la mathématisation des processus décisionnels. Ce fétichisme de l'expertise, rappelle Supiot, évoque aussi l'utopie, caressée par le communisme soviétique naissant, d'un monde administré par la neutralité scientifique et technique. Isnard souligne, lui, que ces idées travaillent à la réalisation d'un monde étranger à la tradition démocratique occidentale : les Grecs, en confondant les figures de l'expert et de l'esclave, refusaient en effet ce type de domination et cette organisation du champ politique.

Pourquoi cette volonté d'administration purement rationnelle du monde suscite-t-elle la critique ? Isnard pense qu'à Athènes elle aurait fait obstacle à la volonté politique en permettant à des groupes sociaux voués à la marginalité d'occuper le devant de la scène. Supiot dénonce son corollaire : la réduction des normes et du droit à de simples instruments de pilotage soumis aux impératifs concurrentiels. Sadin la voit même en fossoyeuse d'une activité humaine condamnée à disparaître face à l'efficacité supérieure de machines toujours plus performantes.

Faut-il lutter contre la fascination exercée par ces perspectives ? Les concepteurs du totalitarisme, rappelle Supiot, s'y refusaient autant que les ultralibéraux actuels : ils voyaient dans ces évolutions l'expression de pures nécessités historiques qui permettent de vérifier — on le constate après coup — la convergence des projets capitaliste et communiste. Toutefois, d'après Sadin, il faudra opposer au rêve du tout numérique une exigence renouvelée de débat politique et d'engagement moral — même si la promotion des idéaux démocratiques suppose, selon Isnard, une claire conscience du rôle essentiel, mais dissimulé, joué dès l'Antiquité par l'expertise technicienne dans le fonctionnement effectif de la réalité démocratique.

326 mots

Proposition de rédaction 2

Préambule : cette seconde proposition s'appuie sur un questionnement identique : dans quelle mesure le pouvoir politique peut-il, doit-il, ou non, se départir de ses prérogatives au profit d'experts, de spécialistes, de techniciens ? Gouverner, est-ce administrer ?

Les textes du corpus signalent tous, plus ou moins directement, les risques auxquels expose l'intervention du technique dans le champ politique. En particulier, l'une des difficultés majeures consiste à intégrer le texte d'Isnard qui parle d'une autre époque où, précisément, le politique et le technique étaient effectivement séparés, ce qui oblige les candidats à raisonner a contrario pour faire dialoguer ce texte avec les deux autres. En évoquant l'idéal athénien de démocratie directe et de séparation des attributions, le texte d'Isnard évoque en creux le modèle actuel qui en diffère.

Pour confronter les trois textes, on se propose donc dans cette seconde synthèse de commencer par un examen des modalités d'intrusion du technique et de l'administratif au sein de la décision politique ; les trois textes invitent ensuite à un temps analytique et historique pour tenter de comprendre, mais aussi situer dans l'histoire les raisons de cette séparation perdue des compétences ; on se placera enfin dans une perspective plus prospective et axiologique, pour examiner le positionnement des trois auteurs relativement à l'ingérence du technique au sein du politique.

Rédaction

Le politique peut-il concéder son pouvoir décisionnaire aux experts et aux techniciens ?

Y a-t-il ingérence de l'expert au sein du pouvoir politique ?

Paulin Isnard remarque qu'aux origines grecques de la démocratie, le bon fonctionnement des institutions était assuré par des esclaves publics, ancêtres des fonctionnaires actuels, dans une séparation claire des compétences politiques et administratives. Vingt siècles plus tard, tout a changé : Alain Supiot montre que malgré leurs différences, les idéologies communiste et capitaliste ont toutes deux rêvé d'un pouvoir remis aux mains d'experts, où la loi ne serait plus l'émanation d'un idéal, mais un outil de pilotage. Dans les faits, Eric Sadin constate que le politique s'est aujourd'hui emparé des algorithmes décisionnels ultra-sophistiqués des traders pour s'abandonner au règne de la raison numérique.

Comment expliquer cette emprise technocratique ?

Les raisons sont historiques pour Isnard, civilisationnelles pour Supiot, anthropologiques pour Sadin. Pour Isnard en effet, la perméabilité du politique au technique résulte de l'avènement de la démocratie indirecte fondée sur la délégation de compétences, couplé à celui de l'égalité : désormais citoyens à part entière, les administratifs ne sont plus des outils entre les mains du peuple. Selon Supiot, communisme et capitalisme sortent tous deux d'une même civilisation portée par une téléologie messianique et une même foi dans la raison humaine. Enfin Sadin évoque l'aspiration proprement humaine à l'optimisation de l'existence, que la phénoménale puissance du numérique rend aujourd'hui accessible.

Faut-il alors se résigner au règne du technicien ?

Certainement pas pour Sadin, convaincu que cette aliénation doit susciter débats et controverses : l'enjeu est politique, mais aussi éthique et civilisationnel. Plus fataliste, Supiot considère que le progrès technique conforte les hommes et les régimes dans leur hybris et leur volontarisme illusoire. Moins polémique, Isnard estime que l'étanchéité des compétences n'est concevable qu'avec une étanchéité des conditions sociales, impensable aujourd'hui. Peut-on sérieusement envisager un haut fonctionnaire esclave ?

325 mots

4. Bilan de correction

Quelques données chiffrées

- **8813** copies corrigées
- Moyenne de l'épreuve : **09,96**
- Ecart-type de l'épreuve : **04,15**

La maîtrise de la langue : orthographe, lexique, syntaxe

L'expression et l'orthographe sont de tenue variable. On attend bien évidemment une expression dépourvue de toute faute caractérisée, mais qui vise de surcroît la clarté et l'élégance ; celle-ci est atteinte dans les meilleures copies, notées entre 17 et 20, qui parviennent à conjuguer une compréhension fine des textes, un travail cohérent de confrontation et d'organisation des idées, et une expression précise et élégante.

Invariablement, les fautes lourdes en matière d'expression concernent principalement les copies qui manifestent par ailleurs une compréhension superficielle des textes, la maîtrise active de la langue étant le préalable à la lecture avertie de la pensée d'autrui. Pourtant, même dans les copies satisfaisantes, on rencontre quelques maladroites qui devraient être proscrites. Nous rappelons ici les plus gênantes.

Orthographe

Nous n'évoquerons pas les fautes grammaticales d'accord qui trahissent une étape de relecture insuffisamment attentive. Nous mentionnerons simplement deux erreurs d'orthographe lexicale qui reviennent régulièrement, y compris dans les bonnes copies.

Une faute récurrente concerne les adjectifs en *-al* et en *-ic* ; il n'y a que deux adjectifs en *-ic* en français, mais ils sont souvent mobilisés dans ce type d'épreuve : il s'agit de *laïc* et *public*. Ceux-ci ont une finale en *-ic* au masculin (*le service public*), et en *-ique* au féminin (*une politique publique*).

Quant aux adjectifs en *-al*, comme *social*, ils s'orthographient *-ale* au féminin (*la sécurité sociale*), et non avec deux *l* – contrairement aux adjectif en *-el*, comme *essentiel*, qui donne *essentielle*...

Enfin, nous attirons l'attention des candidats sur le mot *souci*, très souvent fautif. Ce substantif ne prend, au singulier, ni de *-s*, ni de *-l* : ce n'est ni une *souris*, ni un *sourcil* !

Lexique

La maîtrise du lexique est un domaine de compétences souvent oublié des étudiants et ceux qui sont les plus fragiles dans ce domaine encourent une double peine, puisque la compréhension du texte et sa restitution sont simultanément affectées. En outre, la maîtrise d'un lexique précis est absolument nécessaire dans la vie professionnelle : les futurs cadres que seront certains candidats travailleront dans un monde où le mot a une place fondamentale, à l'écrit comme à l'oral (multiplication des courriers électroniques, présentations, synthèses, exposés, etc.) ; maîtriser le lexique assurera, pour partie, leur capacité à convaincre. Il est d'ailleurs significatif de constater que ces problèmes de lexique se manifestent aussi chez des candidats manipulant par ailleurs une langue formellement correcte (grammaire, orthographe), comme si cette composante de la langue était la plus complexe et la plus difficile à maîtriser.

Syntaxe

C'est sur les erreurs de syntaxe que nous insisterons davantage cette année. Rappelons que celles-ci sont pénalisées aussi lourdement que les fautes d'orthographe...Trois types d'erreurs semblent particulièrement récurrentes :

- Les erreurs sur la transitivité verbale
Les verbes français possèdent un certain nombre de constructions qui semblent parfois méconnues. Or, une méprise sur la complémentation peut se révéler du plus mauvais effet. Nous rencontrons ainsi :
 - des verbes transitifs qui deviennent intransitifs : « Ismard s'oppose. » (au lieu de « s'oppose à quelque chose »); « Cela résulte dans la sphère politique » (apparemment pris au sens de « cela a des effets dans... »).
 - Des prépositions employées pour d'autres, ou oubliées : « Supiot assimile le capitalisme avec le communisme » (au lieu de « au communisme »); « Ismard oppose le rôle des citoyens contre celui des esclaves » (au lieu de « à celui des esclaves », « Sadin présente le monde envahi par le numérique » (au lieu de « comme envahi »).
 - Des propositions complétives suivant des verbes qui ne peuvent en régir. Voici une erreur très gênante, et l'on conseillera aux candidats de revoir les constructions des verbes d'opinion si indispensables pour cette épreuve : on aimerait ne plus lire des phrases comme « Ismard défend que l'esclave a un rôle », « Sadin argumente qu'une délibération est nécessaire », « Supiot illustre que la loi est soumise au marché », « Ismard met en valeur que la démocratie élimine l'expertise », « Sadin complète que le citoyen reste important »...
- Fautes sur les constructions attributives
Les constructions attributives, qui comme leur nom l'indique servent à attribuer une qualité ou une identité au sujet ou à l'objet du verbe, sont très souvent mobilisées dans la synthèse, qui tend à reproduire des prises de position des auteurs, donc des attributions de propriétés. Or, ces constructions sont trop souvent mal maîtrisées. Rappelons que les verbes attributifs comprennent, dans leur sens même, un verbe *être* qui s'y trouve comme sous-entendu. Ajouter un verbe *être* semble donc particulièrement lourd et maladroit ; mais on lit trop souvent : « On considère le droit comme étant un moyen » (au lieu de « on considère le droit comme un moyen »); « ces mesure s'avèrent être superflues »; « Supiot juge le droit comme étant menacé par l'économie »...
- Pronoms démonstratifs fautifs
Un peu moins fréquente, mais très gênante, est la faute qui consiste à placer un adjectif directement après un pronom démonstratif : « Supiot compare le service public soviétique et *celui capitaliste* », « il oppose la politique communiste à *celle capitaliste* ». Même si elle consomme un mot supplémentaire, on préférera décidément la construction indirecte standard « celle du capitalisme »...

La cohérence du corpus

Cette année encore, une des difficultés majeures de la synthèse consistait à percevoir les rapports entre les trois textes qui décrivaient le même mécanisme d'abandon d'une partie de l'activité politique au profit de la technique. Dans cette perspective, les textes de MM. Sadin et Supiot formaient un ensemble homogène, traitant de l'époque contemporaine, malgré un cadre de réflexion distinct. Le texte de Paulin Ismard en revanche, portant sur la fonction cruciale des esclaves publics dans les cités grecques antiques, s'avérait simple à comprendre dans son sens littéral, mais plus difficile à relier aux deux autres par le contexte historique dans lequel il inscrivait sa réflexion. Dès lors, de très nombreux candidats ont commis, souvent par un manque d'attention à la spécificité de cette réflexion, de lourds contresens en

reformulant la pensée de Paulin Ismard ou en la rapprochant maladroitement de celle des autres auteurs.

Afin de percevoir les relations d'analogie entre les textes, nous ne saurions trop recommander aux candidats d'approfondir d'abord leur lecture de chacun des textes proposés, notamment en portant leur attention sur le titre des œuvres dont les extraits sont tirés. Ils auraient ainsi pu remarquer l'ancrage historique de la réflexion proposée par Ismard, évitant dès lors d'envisager l'esclavage mentionné dans ce texte comme une métaphore politique. De plus, dès la comparaison des trois titres d'œuvres se dessinait un champ lexical du pouvoir, de la « démocratie » à la « gouvernance », et se trouvait mentionnée la notion d'expertise, notion clé pour cette synthèse.

En outre, afin de faciliter le rapprochement par analogie de textes aux thématiques discordantes, il serait opportun que les candidats se montrent attentifs au lexique qui se répète d'un texte à l'autre et peut ainsi orienter leur quête d'une problématique centrale et de points de confrontation. Ici, le terme même de « technique » était présent et parfois répété dans les trois textes, du « hors champ des techniques et des savoirs indispensables à l'administration de la chose publique » qui caractérisait les esclaves, au « modèle technico-cognitif » analysé par Sadin, puis au « savoir technique et non pas politique » que Supiot étudiait en lien avec le discours de Lénine et avec les mesures proposées par M. Trichet pour la BCE, donc avec le communisme et le libéralisme. De même, l'idée d'une rationalité liée au politique se trouvait déclinée dans les trois extraits, qu'il s'agisse du « politique neutralisé » des esclaves publics permettant une démocratie rationnelle et transparente (Ismard), de la rationalité des algorithmes normatifs (Sadin) ou de celle d'un monde politique aux mains des ingénieurs, « purgé du politique au profit de la technique » (Supiot). Avec plus d'attention aux répétitions d'un texte à l'autre, les candidats pouvaient ainsi aisément déterminer les enjeux centraux de cette confrontation et percevoir, au-delà de la différence thématique, les analogies structurelles.

Cette méthode rigoureuse eût ainsi évité bien des erreurs qui ont été commises sur la compréhension des idées de Paulin Ismard. Certains candidats semblaient de fait ignorer, dans leur reformulation de cette pensée, l'existence des esclaves dans l'Antiquité, ou, de manière plus étrange, l'abolition de l'esclavage dans nos sociétés contemporaines. Dans certains devoirs, les citoyens athéniens devenaient des esclaves, les esclaves publics étaient confondus avec les dirigeants de la cité, ou bien la démocratie athénienne devenait une incarnation du communisme. À ces contresens reposant sur un défaut de culture générale, il convient d'ajouter ceux qui sont provoqués par un défaut de contextualisation dans la reformulation, et qui conduisent à fausser l'ensemble du raisonnement de l'auteur. Il était ainsi important, dans chaque point de confrontation, soit de rappeler l'ancrage historique de la réflexion, soit de jouer sur les temps des verbes, en employant par exemple l'imparfait au lieu du présent, pour bien distinguer pratiques antiques et usages modernes, comme le fait habilement cette reformulation : « Déjà dans la cité grecque, Paulin Ismard souligne le travail primordial des esclaves qui, techniciens de l'ombre, étaient les garants de la liberté et de la réalisation de la volonté collective ». Cela eût évité de fâcheux développements, apparemment reliés à un contexte contemporain, sur l'extraordinaire efficacité des esclaves dans une démocratie ou sur la nécessité de soumettre totalement les dirigeants, en tant qu'esclaves, à la volonté du peuple.

Enfin, nous invitons les candidats à se relire avec un peu de recul et à montrer une grande prudence lorsqu'ils reprennent certaines images employées par les auteurs des extraits proposés, afin d'éviter des reformulations aberrantes ; ainsi l'image du théâtre d'ombres ou la notion d'invisibilité du travail des esclaves ont conduit certains à envisager des cités antiques aux mains d'« hommes invisibles », d'ombres ou de « comédiens dépourvus de voix ». De telles absurdités, qui pénalisent lourdement les devoirs, pourraient aisément être corrigées à la faveur d'une relecture plus rigoureuse.

La cohérence du plan

Le jury a été frappé cette année encore par la faiblesse des questions dans certaines copies. Cette difficulté dans la formulation prouve que les candidats, la plupart du temps, se sont acquittés de ce questionnement comme s'il s'agissait d'une formalité. Il apparaît donc nécessaire de rappeler que la qualité des questions conditionne la réussite de l'exercice : la question initiale, en posant la problématique, atteste la compréhension du corpus et son degré de pertinence ; les questions posées au début de chaque axe mettent en lumière, quant à elles, l'efficacité logique de la démonstration. Il est donc impératif de porter l'effort, lors de la composition, sur la justesse et la netteté de ce questionnement.

Sans doute déroutés par la mise en relation de ces trois textes originaux, les candidats ont malheureusement tenté de se réfugier dans des plans qui les rassuraient, mais fonctionnaient ici fort mal. Le jury a ainsi pu lire des plans chronologiques (1. La démocratie dans l'Antiquité. - 2. la démocratie aujourd'hui. 3. Et demain ?) ou encore retrouver des plans convenus qui reviennent d'année en année (1. Constat. - 2. Causes. - 3. Conséquences). Or de tels plans passent à côté des enjeux singuliers du groupement de textes proposés à l'étude cette année : P. Isnard, E. Sadin et A. Supiot développent une *pensée* politique qui pose la question de la fragilité du régime démocratique, et une telle question ne se prête pas à une résolution chronologique ou relevant d'un raisonnement cause/conséquence.

De même, le jury a regretté le trop grand nombre de questions très générales, du type « *Comment est organisée la société ?* » émanant de candidats très – trop – prudents. Rappelons que dans le cadre de l'épreuve, et selon la logique d'un concours, il est bon que le candidat propose une question qui rende compte *précisément* des trois textes soumis à l'étude. C'est un moyen pour lui de signaler au correcteur qu'il a d'ores et déjà compris les textes, et une façon efficace de se distinguer des concurrents embarrassés ou trop tièdes.

Si de nombreuses copies ont manifestement tenté de cerner les enjeux du corpus et de les mettre en valeur, il semble important d'attirer l'attention des futurs candidats sur l'élaboration de leurs questions, et plus particulièrement sur la progression de leurs trois paragraphes. Il est aisé de constater que c'est, pour beaucoup, la difficulté essentielle de l'exercice de synthèse de cette session. Les derniers intertitres, plus particulièrement, sont fréquemment les plus maladroits, quand ils ne répètent pas ou ne détruisent pas la cohérence générale.

Il est donc essentiel d'observer quelques-unes des dérives les plus remarquables cette année. Plusieurs situations permettent d'identifier et de cerner les maladroites ; en voici quelques exemples :

a. La problématisation d'ensemble exposée dans le titre est simplement reprise, parfois à l'identique, dans le troisième point :

Titres (questions générales)	Intertitres (questions subsidiaires)
« L'Etat est-il menacé ? »	« L'Etat est-il voué à disparaître ? »
« Comment s'exerce l'influence de l'administration technique sur la société ? »	« Quelles influences de l'administration technique pour les sociétés ? »

b. La problématique est trop vaste et le dernier intertitre déplace encore l'intérêt vers d'autres enjeux ou est obscur.

Titres (questions générales)	Intertitres (questions subsidiaires)
« Comment s'organise la société ? »	« Quelle place l'homme occupe-t-il ? »
« L'affaiblissement de l'autonomie qui passe par une modernisation du rôle du politique est-il une fatalité dans nos sociétés ? Qui gouverne un pays ? »	« Dans quelle mesure l'élaboration est-elle mise en péril ? »

c. Le titre est assez confus et parfois abscons, mais le troisième intertitre révèle une compréhension tardive des enjeux du corpus.

Titres (questions générales)	Intertitres (questions subsidiaires)
« L'arithmétique est-elle la nuit de la politique ? »	« La technique peut-elle favoriser la politique? »
« Quel avenir pour l'homme ? »	« La technicisation du politique aliène-t-elle l'homme ? »

d. Enfin, problématisation et intertitres révèlent parfois une incapacité à cerner les points de convergence et de divergence des textes. On assiste alors à de curieux « collages » de formules floues.

Titres (questions générales)	Intertitres (questions subsidiaires)
« La société peut-elle être gouvernée par l'individu ? »	« Quelles sont les origines de l'homme ? »
« Quelle image de la société apparaît à travers les siècles ? »	« Quel ordre existe-t-il ? »

Certains candidats ne paraissent pas élaborer leur synthèse à partir d'une étude initiale des trois extraits et de leurs enjeux, mais semblent découvrir, au fil de la rédaction, les différents éléments qui pourraient structurer leur devoir. Certaines copies révèlent d'ailleurs un travail texte par texte, sans mise en relation ni en tension des trois fragments ; elles juxtaposent un bref résumé de chacun dans chaque partie.

Rappelons les principes fondamentaux de ce questionnement.

La question initiale formule la problématique. Une interrogation est problématique à partir du moment où elle confronte deux notions dont l'association ne va pas de soi. De bonnes copies proposent ce dialogue conflictuel, en engageant les questions suivantes au seuil de la synthèse : « Peut-on parler d'une transposition de la démocratie vers la technocratie ? », ou encore « La liberté citoyenne est-elle subordonnée au rôle de la technique au sein de la société ? » – des concepts sont ici considérés, démocratie et technocratie, liberté et technique, dont le dialogue est nécessairement conflictuel. Au contraire, la majeure partie des questions s'est malheureusement réfugiée dans une perspective thématique, appelant exposé et non discussion des formulations telles que « Les systèmes politiques ou économiques : quel impact sur la vie humaine ? », ou encore « Comment se définit la politique au sein des différentes communautés ? » neutralisent la réflexion. Aussi de telles questions sont-elles généralement suivies d'un développement maladroit..

Les questions intermédiaires introduisent chaque mouvement de la synthèse et soulignent une étape majeure de son développement ; de leur formulation dépendent la visibilité de la démonstration et l'énergie de la réflexion.

L'enchaînement des questions est un troisième point qui a attiré l'attention du jury cette année. Ainsi, nombre de copies formulent un concept dans la première question, puis le rappellent sous la forme pronominale, exigeant du lecteur qu'il revienne à la question initiale pour saisir le mouvement de la synthèse. Ce type de procédé met en cause la fluidité du propos en constituant, par la succession des questions, un discours parallèle à celui du développement : il est donc conseillé aux candidats de reprendre dans chaque question le substantif qu'elle engage – dans ce domaine, la répétition est préférable à l'allusion, qui perturbe la clarté du mouvement général.

Seules les meilleures productions déterminent immédiatement l'intérêt du corpus et abordent ensuite, méthodiquement et rigoureusement, les points de rencontre et d'opposition.

Citons quelques exemples de problématique et de plans heureusement articulés :

La technique a-t-elle remplacé le politique ?

- I) Quelle est la place de la technique dans la vie sociale ?
- II) Quels sont les rapports entre le pouvoir politique et la technique ?
- III) Une rationalisation technique de la vie politique est-elle souhaitable ?

Quelles relations la technique entretient-elle avec l'espace politique ?

- I) La technique fait-elle partie du champ politique ?
- II) Comment la politique utilise-t-elle la technique ?
- III) En résulte-t-il un affaiblissement du politique ?

Dans quelle mesure la place de la technique est-elle une menace pour la démocratie ?

- I) Quelle place la technique prend-elle par rapport à l'ordre politique ?
- II) Quelles en sont les causes ?
- III) Quelles sont les conséquences d'un tel processus ?

Quels rapports entre savoirs techniques et pouvoir politique ?

- I) Dans quels cadres la question est-elle envisagée ?
- II) La technique est-elle intégrée au champ politique ?
- III) Quels jugements les auteurs portent-ils sur cet état de fait ?

Rappelons les quelques principes fondateurs de cette épreuve

L'épreuve de synthèse est une épreuve de culture générale, ce qui suppose que les candidats mobilisent leurs connaissances et leur culture (même s'ils ne disposent pas de documents) pour réfléchir à des problématiques liées aux programmes des classes EC.

L'épreuve est corrigée par des professeurs particulièrement attentifs à la correction de la langue, à la clarté, à la justesse et à l'élégance de la formulation. Il importe donc de retenir qu'à côté de la bonne compréhension des textes et de la maîtrise proprement dite de l'exercice de synthèse, une part de la notation valorisera ou pénalisera l'expression (songeons particulièrement aux énoncés convenus, maladroits ou répétitifs).

L'épreuve est régie par quelques conventions précises en termes de physionomie et de composition du texte à produire ; rappelons les principes et les aménagements qui ont été consacrés par la tradition au fil des ans :

- le texte à produire commence par une question, la plus précise possible, mais aussi la plus apte à saisir l'unité du corpus ; toute autre forme d'introduction s'éloigne de l'attente des correcteurs ;
- la conclusion qui viendrait clore le travail après le point de convergence et les trois points de confrontation est déconseillée ; elle ampute d'autant la restitution des idées du corpus et se limite souvent à des banalités convenues, ce qui est normal dans un aussi petit nombre de mots ;
- les points de confrontation sont formulés sous forme de questions, ce qui correspond plus à un usage qu'à une stricte obligation ;
- le respect de la fourchette imposée (300 mots, plus ou moins 10 %) est impératif. Le non-respect de cette règle entraîne des pénalités croissantes par tranches de mots manquantes ou excédentaires ; dans le décompte des mots, les noms des auteurs comptent pour un seul mot ;
- le respect de l'orthographe est impératif ; certes, les pénalités ne frappent pas la copie dès la première faute et une « licence » d'une, deux, voire trois fautes est laissée à l'appréciation des correcteurs ; au-delà, la sanction est forte et appliquée de manière systématique.